

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

1/ SECRET N° 79/053 du 30/01/79
portant intégration et nomination de Monsieur
ELONGO-YOCKA Francis dans les cadres de la ca-
tégorie A, hiérarchie I des Services Techniques
(Mines)

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAI-
RE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ LES A G :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
le solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 & 8;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les disposi-
tions du décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan;
(/u le décret n° 73-605 du 16.11.1973 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la Républi-
que Populaire du Congo et l'URSS;
(/u la lettre n° 3343/MIEN.DOC du 15.9.1978 du Directeur de l'O-
rientation et de la Coopération transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressé;

LE C R E T E :

.../...

ARTICLE 1^{er}. - En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3. 1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur ELONGO-YOCKA Francis, né en 1950 à Ongomon (Makoua), titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Mines-Géologues (Spécialité : Recherche et Prospection des Gisements Minéraux Utiles) obtenu à l'Institut des Mines de Léninegrad (G.V.) Flokanov "URSS", est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2^o. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie, Chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3^o. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

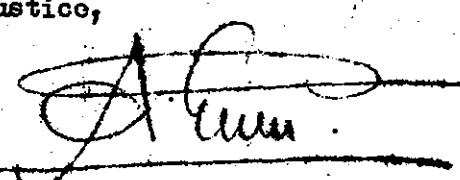
BRAZAVILLE, LE 30 Janvier 1979

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

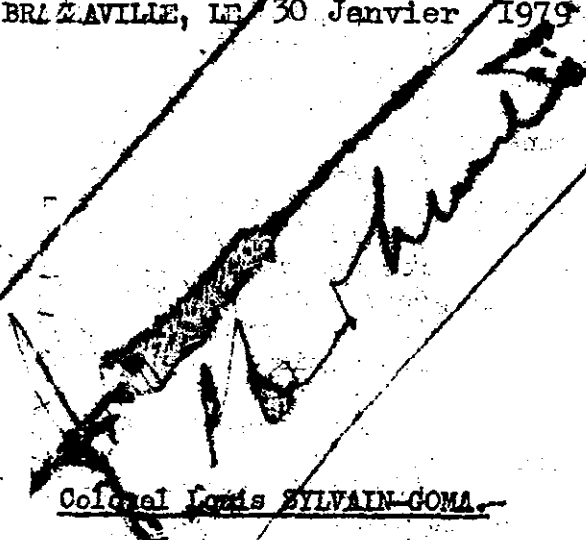
Le Ministre des Mines et de l'Energie,
Chargé de la Recherche Scientifique,


Rodolphe A D A D A.-

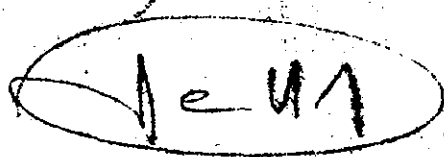
Le Ministre du Travail et de
la Justice,



André MOUELE.-


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,



Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JCRPC	1
SCPT.DF	3
DFP.BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MDE.CRS	1
SGME.CRS	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
STCM/BC	2

